



Arrêté du 4 février 2019 portant subdélégation de signature du directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

NOR : JUST1904259A

Le directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'École nationale d'administration pénitentiaire,

- VU *le décret n° 2000-1328 du 26 décembre 2000 modifié, relatif à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, et notamment son article 11,*
- VU *le décret n° 2016-547 du 3 mai 2016, modifiant le décret n°2000-1328 du 26 décembre 2000 relatif à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire,*
- VU *le décret en date du 30 janvier 2019, portant nomination du directeur de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire – Monsieur Christophe MILLESCAMPS,*
- VU *le contrat de travail en date du 9 janvier 2012, nommant Monsieur Paul MBANZOULOU responsable du département de la recherche au sein de la direction de la recherche et de la documentation de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire à compter du 1^{er} février 2012,*
- VU *la décision du directeur de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire en date du 12 février 2014, nommant Monsieur Paul MBANZOULOU directeur de la recherche et de la documentation,*
- VU *la décision de la directrice de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire en date du 15 juin 2018, portant transfert du département des relations internationales sous l'autorité de Monsieur Paul MBANZOULOU, directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales à compter du 25 juin 2018,*
- VU *la délégation de signature du directeur de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, en date du 4 février 2019, à Monsieur Paul MBANZOULOU, directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales*
- VU *la décision du directeur de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire en date du 12 mars 2014, nommant **Madame Catherine PENICAUD**, adjointe au directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales, à compter du 15 mars 2014,*

VU l'arrêté en date du 21 juillet 2015 nommant **Madame Catherine PENICAUD**, responsable du département des ressources documentaires de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire,

ARRÊTE :

Article 1

Délégation est donnée à :

Madame Catherine PENICAUD responsable du département des ressources documentaires et adjointe au directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire,

Pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- Les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations,
- Les notes de transmission, bordereaux d'envoi et notifications,
- Les actes de gestion dont demandes d'achats et constatation de service fait.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et sur le site internet de l'ENAP.

Article 3

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 11 février 2016 relatif au même objet.

Fait le 4 février 2018.

Le directeur de la recherche, de la
documentation et des relations
internationales,



Monsieur Paul MBANZOULOU